

AFFAIRE N°29 - Approbation du projet de contrat pour l'entretien de l'Eclairage Public.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'E. D. F. vient de me faire savoir qu'elle ne reconduira pas le contrat d'entretien d'Eclairage Public de la Ville qui doit expirer le 21 novembre 1977.

Il est donc nécessaire de traiter avec une nouvelle entreprise agréée pour travailler sur le réseau de distribution d'Energie Electrique Basse Tension.

A cet effet, je vous demande de bien vouloir approuver le projet du Cahier des Charges, de m'autoriser à lancer une consultation et à passer un marché avec l'entre-

prise qui aura présenté l'offre la plus avantageuse.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

du
Pour le Prefet et par délégation
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
Signé: Paul PASTOR
Pour copie conforme
Saint-Denis le 7 juin 1977
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE